



CCE AXA France MAI 2017

Préalable CFE-CGC

Lors de la séance du Comité Central, la CFE-CGC a demandé le versement de la prime prévue dans l'accord GPEC à tous les salariés impactés par la réorganisation d'AXA France.

Perspectives 2017 pour le Secrétariat Général et la fonction Conformité

Les contraintes réglementaires s'accroissent avec des sanctions accrues et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) a mis en place une brigade spécifique pour contrôler AXA.

Des ouvertures en interne de 19 postes sont prévues : Eckert/Ficovie, projets et outils réglementaires (protection des consommateurs et pratiques commerciales), Contrôle interne, Déontologie, Affaires Publiques et Conformité.

I.D.D. (Insurance Distribution Directive)

Directives européennes d'harmonisation et de transparence des règles de distribution de l'assurance pour protéger le consommateur. Elles s'imposent à tous les modes de distribution.
Date d'entrée en application : février 2018

7 thématiques d'IDD :

Gouvernance et surveillance des produits par rapport aux marchés cibles lors du lancement de nouveaux produits – transparence clients sur la rémunération perçue par le distributeur et la nature de celle-ci – transparence produits Vie/Epargne (KID) – transparence produits IARD (IPID) – capacités professionnelles et formations des distributeurs – devoir de conseil – rémunérations et conflits d'intérêts pouvant aller à l'encontre des intérêts du client (en cause : les effets booster, stims).

Questions et /ou commentaires

La CFE-CGC se réjouit de l'ouverture de postes.

La CFE-CGC observe que les instructions de la Direction vont parfois au-delà des strictes exigences réglementaires : les conséquences sont la perte d'affaires nouvelles.

La Direction le reconnaît mais pour elle, c'est le prix à payer face au risque d'amende de l'ACPR.

Pour la CFE-CGC, Axa doit aussi protéger l'ensemble de ses salariés.

Enfin, pour la CFE-CGC, les délais d'information et de formation sont très courts : il faut penser au management qui devra exposer, expliquer et faire appliquer la directive.

Consultation sur le projet de création de succursales d'AXA France IARD et Vie pour intégrer les opérations Genworth LPI (en vue du transfert ultérieur des portefeuilles des sociétés d'assurance FICL et FACL)

La **CFE-CGC** a entendu la Direction expliquer le bien-fondé de la création de succursales en Europe dans le but de donner des perspectives de développement sur le marché de l'assurance emprunteur et de la protection du niveau de vie.

La **CFE-CGC** estime qu'il convient de poursuivre le développement de cette activité aujourd'hui en forte croissance, qui plus est rentable, et pour laquelle AXA France possède l'expertise.

La **CFE-CGC** a noté que la Direction n'a pas l'intention de faire porter des effectifs par ces succursales. Toutefois, rien ne garantit que ces créations ne servent pas ultérieurement à des délocalisations d'emplois.

Dans ces conditions, la **CFE-CGC** a rendu un avis d'abstention.

Pour nous contacter :
cfecgcaxafrance@free.fr
01 47 74 47 33

Information en vue de la consultation sur le projet d'intégration du Code de conduite relatif à la prévention de la corruption au Règlement Intérieur AXA France en application de la loi Sapin II

Encore une nouvelle disposition législative (loi Sapin 2) qui s'impose mais la démarche anti-corruption était déjà initiée dans Axa depuis 2013.

8 nouvelles mesures sont toutefois à mettre en œuvre au 1er juin :

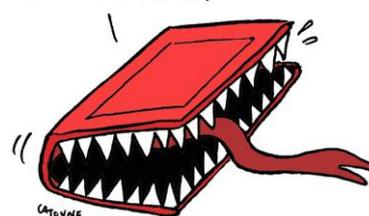
Les conflits d'intérêts ; la relation d'affaires avec des fournisseurs / prestataires de services ; les embauches et Emplois ; les cadeaux et marques d'hospitalité ; le lobbying ; la participation à la vie politique ; les activités de mécénat/Bienfaisance et sponsoring ; la relation avec les clients et les tiers lésés.

La Direction présente le Code de conduite qui sera intégré dans le Règlement Intérieur.

Le non-respect du code est susceptible d'entraîner une des sanctions prévues dans le Règlement Intérieur.

Ceci peut être lourd de conséquences. La **CFE-CGC** a demandé des modifications sur ce code de conduite pour mieux protéger les salariés.

QUI VEUT UN CDI
AVEC UNE PÉRIODE
D'ESSAI DE 6 ANS ?



Poursuite de l'information en vue de la consultation sur le projet d'évolution de l'activité de gestion de la Direction Service aux Clients Prévoyance Individuelle

11 personnes (6 à Pessac, 1 à Val de Fontenay et 4 à Nanterre) sont à ce jour sans solution de reclassement. La Direction assure qu'elles sont bien accompagnées par la RH.

La CFE-CGC demande ce que recouvre cette notion d'accompagnement : pour certains il y a bien eu un entretien mais aucune piste acceptable n'a réellement été proposée.

La CFE-CGC réitère sa demande de publication des postes ouverts et qu'un point mensuel soit fait au CCE pour tous les salariés qui ont perdu leur poste.

Les services sont désorganisés alors que les affaires nouvelles affluent. Anticipation insuffisante de la Direction suite à la réorganisation. Cette situation détériore la qualité de service et pénalise les commerciaux.

C'est le cas de la Souscription Santé où la CFE-CGC alerte la Direction sur la situation des services, noyés sous la masse des affaires nouvelles à traiter.

Information en vue de consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise (art L 2323 – 12) – examen des comptes sociaux.

Beaucoup de chiffres ont été présentés. Nous retiendrons que la situation d'AXA France en 2016 est satisfaisante contrairement au discours de la Direction.

Le détail des chiffres est à votre disposition sur simple demande à cfecgcaxafrance@free.fr

Compte rendu de la Commission Produits du CCE réunion du 14 mars 2017

Le compte rendu fait par le Président de la Commission Produits, Philippe Surbled est à votre disposition sur simple demande à cfecgcaxafrance@free.fr

Compte rendu de la Commission Logement du CCE réunion du 10 mars 2017

Le compte rendu fait par le Président de la Commission Logement, Janusz Stelart est à votre disposition sur simple demande à cfecgcaxafrance@free.fr

Pour toute demande de logement ou de service, le salarié doit s'adresser directement à l'Action Logement via une adresse mail unique PoleGC@solendi.com

L'offre de services est décrite sur le site www.actionlogement.fr



Point sur l'inaptitude

Chaque dossier d'inaptitude est un cas particulier.

La CFE-CGC exige que l'ensemble des dossiers soit étudié avec une réelle volonté de trouver la meilleure solution pour le salarié.

Si vous êtes dans cette situation, contactez votre délégué CFE-CGC qui vous accompagnera.





Poursuite de l'information en vue de la consultation sur le projet de rénovation de l'outil (People'In vers Yes Perform & Dévelop) et de refonte du dispositif d'évaluation professionnelle (EADP vers de la gestion performance)

Suite au CCE d'avril (voir notre tract du mois dernier) le débat reste très houleux sur ce dossier sensible pour lequel la Direction n'apporte pas d'éléments nouveaux.

Toutefois, elle accepte la mise en place d'une procédure de recours en cas de désaccord, comme la CFE-CGC l'avait demandé le mois dernier.

La Direction se défend de présenter un sujet d'évaluation du comportemental, déclarant ne s'intéresser qu'aux compétences relationnelles, pour elle, observables et mesurables.

Elle maintient donc son projet et réaffirme sa volonté de recueillir l'avis au CCE de septembre alors que les conclusions de l'expertise ne devraient être déposées qu'en Août. Cela signifie l'impossibilité d'en débattre avant le CCE et de modifier la moindre ligne du projet.

La position commune de toutes les OS est de refuser, désormais, d'examiner ce projet avant le dépôt du rapport d'expert.

Or, ce sujet délicat, à très fort impact sur votre carrière et votre rémunération, nécessite du temps d'examen et d'échange.

Pour sortir de cette impasse, la CFE-CGC a proposé de reporter en novembre l'avis du CCE, le temps de débattre avec la Direction. Réponse de cette dernière : nous réfléchissons !

Notre position n'a pas varié : l'évaluation doit être faite sur les compétences professionnelles. Le référentiel de compétences proposé est imprécis, interprétable et ambigu. L'évaluation doit être factuelle et objective. Ce qui est observable doit être précisé et les critères de mesure également. Nous voulons des garanties d'objectivité et des garde-fous.

Information en vue de la consultation sur le projet d'ajustement des périmètres et modalités de déploiement des nouvelles formes d'organisation du travail.

Pour pouvoir accueillir les salariés venant de Lafayette la Direction souhaite passer en Agile Working l'ensemble du T6 en plus du T9. Une nouvelle expertise a été votée en séance.

La CFE-CGC s'est abstenue, considérant que cette expertise n'apportera pas d'éléments supplémentaires à celle de l'ICCHSCT. Elle estime qu'il convient d'exploiter ce rapport qui met en avant des points matériels et d'organisation à améliorer.

La CFE-CGC réclame la convocation de la commission de suivi de l'accord du 15 avril 2016. Demande entendue : la Direction programme une journée d'échanges sur le sujet.



Dernière minute !

L'Intéressement/Participation Axa France 2016 sera de 7,56% proche de l'an dernier (8,02%) soit un mois de salaire si vous êtes payé sur 13,5 mois.